



Décision sur le matériel Alpin 2026



Table des matières

Décisions sur le matériel, FIS & Swiss-Ski, 2025/2026	3
Directive concernant les prescriptions relatives au casque	4
Interdiction du fluor.....	5

Décisions sur le matériel, FIS & Swiss-Ski, 2025/2026

Femmes et Juniores (jusqu'à et y compris 2009)			Hommes et Juniores (jusqu'à et y compris 2009)				
Longeur du ski, Minimum (centimètre)			Longeur du ski, Minimum (centimètre)				
Descente	WC/EC/WJC/OWG	210	Descente	WC/EC/WJC/OWG	218		
	FIS	210 – 5 tolérance		FIS	218 – 5 tolérance		
Super-G	WC/EC/WJC/OWG	205	Super-G	WC/EC/WJC/OWG	210		
	FIS	205 – 5 tolérance		FIS	210 – 5 tolérance		
Sl. géant	WC/EC/WJC/OWG	188	Sl. géant	WC/EC/WJC/OWG	193		
	FIS	188 – 5 tolérance		FIS	193 – 5 tolérance		
Slalom	WC/EC/WJC/OWG	155	Slalom	WC/EC/WJC/OWG	165		
	FIS	155		FIS, 1. Jahr U18	155		
SUI,A/B/C	Voir Masters		SUI,A/B/C	Voir Masters			
Largeur du ski sous la fixation			Largeur du ski sous la fixation				
https://www.fis-ski.com/alpine-skiing/documents#Rules			https://www.fis-ski.com/alpine-skiing/documents#Rules				
Largeur du ski en avant de la fixation			Largeur du ski en avant de la fixation				
https://www.fis-ski.com/alpine-skiing/documents#Rules			https://www.fis-ski.com/alpine-skiing/documents#Rules				
Rayon du ski (mètre)			Rayon du ski (mètre)				
Descente	WC/EC/WJC/OWG/FIS	50	Descente	WC/EC/WJC/OWG/FIS	50		
Super-G	WC/EC/WJC/OWG/FIS	40	Super-G	WC/EC/WJC/OWG/FIS	45		
Sl. géant	WC/EC/WJC/OWG/FIS	30	Sl. géant	WC/EC/WJC/OWG/FIS	30		
Slalom	WC/EC/WJC/OWG/FIS		Slalom	WC/EC/WJC/OWG/FIS			
SUI,A/B/C	Voir Masters		SUI,A/B/C	Voir Masters			
Hauteurs (millimètre)			Hauteurs (millimètre)				
Ski-plaque-fixation	WC/EC/FIS	<= 50	Ski-plaque-fixation	WC/EC/FIS	<= 50		
Semelle chaussure	WC/EC/FIS	<= 43	Semelle chaussure	WC/EC/FIS	<= 43		
Femmes Masters et SUI REGA/REGB/REGC			Hommes Masters et SUI REGA/REGB/REGC				
Longeur du ski (centimètre)			Longeur du ski (centimètre)				
Super-G (<= 54 ans)	FIS/SUI	>= 180 - 0 tolérance	Super-G (<= 64 ans)	FIS/SUI	>= 185 - 0 tolérance		
Sl. géant	FIS/SUI	>= 175 Recommandation	Sl. géant	FIS/SUI	>= 180 Recommandation		
Slalom	FIS/SUI	>= 155 Recommandation	Slalom	FIS/SUI	>= 165 Recommandation		
Rayon du ski (mètre)			Rayon du ski (mètre)				
Super-G (<= 54 ans)	FIS/SUI	>= 23 Recommandation	Super-G (<= 64 ans)	FIS/SUI	>= 27 Recommandation		
Sl. géant	FIS/SUI	>= 23 Recommandation	Sl. géant	FIS/SUI	>= 27 Recommandation		
Hauteurs (millimètre)			Hauteurs (millimètre)				
Ski-plaque-fixation	FIS/SUI	<= 50	Ski-plaque-fixation	FIS/SUI	<= 50		
Semelle chaussure	FIS/SUI	<= 45 Recomm.	Semelle chaussure	FIS/SUI	<= 45 Recomm.		
Attention : Les skis de slalom géant peuvent être utilisés en Super-G, ils doivent être >=180			Attention : Les skis de slalom géant peuvent être utilisés en Super-G, ils doivent être >=185				
Dames >=55 ans : pas de restriction concernant la longueur, le rayon des skis, les hauteurs etc.			Hommes >=65 ans : pas de restriction concernant la longueur, le rayon des skis, les hauteurs etc.				
Jeunesse U12		Jeunesse U14/U16 Regional			Jeunesse U14/U16 National et Interrégional		
Longeur du ski (cm)		Longeur du ski (cm)			Longeur du ski (cm)		
Toutes épreuves	>= 120	Super-G	SUI		Super-G	FIS/SUI	
Recommandation	>= 130	Slalom géant	SUI	<= 188	Slalom géant	FIS/SUI	
		Slalom	SUI	>= 130	Slalom	FIS/SUI	
Largeur du ski		Largeur du ski (millimètre)			Largeur du ski (millimètre)		
		SG/GS	SUI	<= 65	SG/GS	FIS/SUI	
Rayon du ski		Rayon du ski (Minimum) (m)			Rayon du ski (Minimum) (mètre)		
		Super-G	SUI		Super-G	FIS/SUI	
		Sl. géant	SUI	17	Sl. géant	FIS/SUI	
Hauteurs (millimètre)		Hauteurs (millimètre)			Hauteurs (millimètre)		
Ski-pla.-fixati.	SUI	<=50	Ski-plaque-fixation	SUI	<=50	Ski-plaque-fixation	FIS/SUI
Sem. Chauss.	SUI	<=43	Semelle chaussure	SUI	<=43	Semelle chaussure	FIS/SUI

Tolérance de longueur de ski (FIS+SUI): +/- 1cm

Worblaufen, Juli 2025 HVR

Directive concernant les prescriptions relatives au casque

Conformément à la RC 222.1 et aux prescriptions FIS sur le matériel, un compétiteur ne peut participer à une course aux points que si son casque est conforme aux prescriptions. Chaque compétiteur en possession d'une licence valable a signé la déclaration de l'athlète et confirme qu'il respecte les dispositions relatives au matériel et qu'il porte donc un casque conforme au règlement à partir de la saison 2017.

Ni l'organisateur, ni le DT ne sont responsables en cas d'accident impliquant le matériel, mais uniquement la personne, ou le représentant légal pour les mineurs, qui a confirmé par écrit dans la déclaration de l'athlète qu'elle respecte le matériel. Le fait que des contrôles du matériel soient effectués ou non n'a aucune influence sur la question de la responsabilité.

Pour la descente, le super-G, le slalom géant et le combi-race, le casque doit disposer du label **RH 2013**.

En slalom, le casque doit avoir été testé selon la norme **EN 1077** ou **ASTM 2040**. Les casques portant le label **RH 2013** sont également autorisés.



Interdiction du fluor

Depuis la saison 2023/24, l'utilisation des farts fluorés est interdite dans toutes les disciplines et compétitions sous l'égide de la FIS et de l'International Biathlon Union (IBU). A partir de la saison 2024/25, Swiss-Ski appliquera l'interdiction du fluor dans toutes les séries de compétitions. Le règlement international de compétition de la FIS, les règlements de l'IBU ainsi que le règlement de compétition de Swiss-Ski s'appliquent.

Par exemple, le règlement de la FIS concernant l'interdiction du fluor stipule

- que l'utilisation des farts fluorés ou de produits de réglage contenant du fluor est interdite dans toutes les disciplines de la FIS et à tous les niveaux.
- que l'utilisation de farts fluorées ou de produits de réglage contenant du fluor sera sanctionnée par une disqualification.

Swiss-Ski attire l'attention sur le fait que des contrôles peuvent être effectués à tous les niveaux lors de toutes les compétitions en Suisse et que des sanctions peuvent être prises en conséquence. Les dispositions relatives à l'interdiction du fluor font partie intégrante des règlements respectifs.

Seuls les contrôleurs certifiés par la FIS ou l'IBU sont habilités à effectuer des contrôles. Les éventuelles sanctions sont du ressort du jury. Les organisateurs ne sont habilités ni à effectuer des contrôles ni à prendre des sanctions.

En biathlon et en ski de fond, une solution de fartage commun a été pratiquée lors de la saison pilote 2023/24 de la Swiss Biathlon Cup ainsi que lors des épreuves de skating de la Swiss Cup. Cette solution ne sera pas reconduite.

Outre le contrôle, Swiss-Ski continue de miser sur la confiance pour que tous les participants respectent systématiquement l'interdiction du fluor - non seulement dans un souci d'équité, mais aussi dans un effort pour rendre les sports de neige écologiquement plus durable.

Worblaufen, le 30 septembre 2024